

**PROCES-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du Lundi 26 avril 2021 à 18 H. 30

Convoquée le 19 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 13

Membres présents

Mme JACOBY AM. Adjointe
M. WEINBERG J. Adjoint
M. AQUILINA D. Adjoint
M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint
Mme LE BRETON A.
Mme LEGENDRE M.
Mme SCHONG E.
Mme TEXIER I.
M. BRUNOT S.
M. EEKEN B.
M. JACQUES D.
M SCHMESSER D.

Absente excusée : Mme BASSO M.

Secrétaire de Séance : Mme LEGENDRE Myriam a été élue secrétaire de séance.

SÉANCE EN HUIS CLOS

M. Le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur le fait que cette séance se déroule en huis clos compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte la proposition de M. le Maire.

Puis M. le Maire faisant savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le **procès-verbal de la réunion** du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations Locales

M. DROUILLEAUX présente les propositions des Commissions Culture, Sports et Loisirs, ayant examiné les dossiers de demande de subvention des différentes associations, à savoir :

Associations sportives :

- 3 Gaules : cette association n'a pas demandé de subvention

- T Fanny 1 000 €

- ALCS 1 700 €

- ASH 4 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'attribuer les subventions citées ci-dessus.

Associations Culturelles :

- A.C.M.F. 200 €

- Comité des fêtes

Fête Nationale 1 000 €

Fête Patronale 290 €

Marché de Noël 210 €

SOIT UN TOTAL DE 1 500 €

Les montants seront versés dès la réalisation de la manifestation correspondante.

- Amicale des Anciens : Par courrier du 10 janvier dernier, la Présidente de l'Amicale a fait savoir qu'elle ne sollicitait pas de subvention en raison de l'annulation, due à la pandémie Covid-19, de toutes ses activités en 2021.

- ASSE

400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions, sus citées.

Avant d'aborder la subvention à accorder au Souvenir Français, M. JACQUES Denis quitte la séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide d'attribuer 300 € au Souvenir Français.

M. JACQUES réintègre la séance.

Associations Extérieures :


Les demandes ayant été examinées par les commissions communales, M. DROUILLEAUX présente leurs propositions :

Amicale Philatélique	150 €
Ass La Pédiatrie Enchantée Ban St Martin	40 €
Restos du Cœur	50 €
Secouriste de Maizières-Lès-Metz Protection civile	320 €
ALYS/AFAD de la Moselle	40 €
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse Ennery	50 €
APEI	40 €
Banque Alimentaire	60 €
FCPE (collège de Maizières)	50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions sus citées.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MOBILITÉS » VERS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

Monsieur WEINBERG fait savoir que, comme prévu par la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM), la Communauté de Communes Rives de Moselle a approuvé le principe de la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la



Mobilité (AOM) d'ici le 1^{er} juillet 2021 par délibération du conseil communautaire du 25 mars 2021.

Les motifs de cette prise de compétence sont explicités au sein de ladite délibération, qui est annexée à la présente et qui a fait l'objet d'une notification par la Communauté de Communes par courrier en date du 30 mars 2021.

A compter de cette date, chacun des conseils municipaux des communes membres dispose de trois mois pour délibérer selon la règle habituelle de majorité en matière de transfert de compétence. A défaut de délibération municipale adoptée dans ce délai de trois mois, leurs décisions sont réputées favorables.

A l'issue de ce processus de transfert, dûment constaté par arrêté préfectoral, la CCRM deviendra ainsi Autorité Organisatrice de la Mobilité sur l'ensemble du ressort territorial de l'Intercommunalité.

La Commune perdra sa qualité d'AOM mais pourra, le cas échéant, continuer de gérer directement des services de transport scolaire par convention entre l'EPCI et la commune concernée, comme le prévoit le code du transport en son article L.3111-9.

Pour les autres services, qui seraient exercés par les communes, il est considéré que ceux-ci sont exercés au titre d'autres compétences communales, notamment sociales.

Si la Communauté de Communes Rives de Moselle ne devenait pas AOM, la Région Grand Est deviendrait alors compétente sur l'ensemble du territoire intercommunal.

VU la loi d'orientation des mobilités ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du transport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention,

- accepte le transfert de compétence « mobilité » vers la Communauté de Communes Rives de Moselle qui deviendra alors Autorité Organisatrice de la Mobilité.

INFORMATIONS

Doyens - Doyennes

M. WEINBERG fait savoir que lors du bureau municipal du 19 avril, il a été pris les décisions suivantes concernant le doyen et la doyenne.

*PERSONNE DE CHAQUE SEXE LA PLUS AGÉE RESIDANT EFFECTIVEMENT
DANS LA COMMUNE*

MANIFESTATION DE LA COMMUNE

Lors de leur anniversaire (doyenne - doyen) visite du bureau municipal au domicile si accord de l'intéressé ou de sa famille avec un cadeau selon possibilité.

ACTUELLEMENT EN 2021

Doyen : M BRODOLIN Sylvain à Talange

Ce règlement ne s'applique pas pour le doyen actuel.

Doyenne : Mme BRODOLIN Josette à son domicile

Une seule manifestation par an.

Si décès, le nouveau doyen est honoré à compter de l'année suivante.

PERSONNES AGEES PLACEES

Pour les fêtes de fin d'année la commune leur fera parvenir un cadeau.

PAR LE CCAS

REPAS

Au cours du repas seront honorés les deux convives les plus âgés présents (M. et Mme)

Vaccinations

Mme JACOBY informe les membres de l'Assemblée que vendredi 23 avril dernier, elle a accompagné avec Mme MEHNEN les Anciens pour leur deuxième injection. Elle souhaite remercier la pharmacie du Progrès à Hagondange, pour le prêt de deux fauteuils roulants.

Timbres

Mme JACOBY présente à l'assemblée les 2 timbres confectionnés à partir des dessins des 2 classes de l'Ecole Primaire.

Lièvres de Pâques

Cette année pandémie oblige, deux lièvres ont sillonné les rues du village à la rencontre des enfants de 1 à 10 ans et leur ont apporté quelques chocolats.

Remerciements

Mme TEXIER communique les remerciements de la famille à l'occasion du décès de M. HANRIOT Roger, Grand père de Charlène HANRIOT, ATSEM à l'école maternelle.

CDAC Leclerc Drive

M. WAGNER fait savoir que le groupe Auchan a déposé un recours auprès de la CNAC contre l'avis favorable de la CDAC pour l'extension du nombre de pistes du Leclerc Drive.

Dépôts sauvages

M. WAGNER fait savoir que la commune subit de plus en plus de dépôts sauvages. (parking Claudine et Gérard, Lieudit Amelange, etc...). Une signalisation va être mise en place prochainement sur différents sites pour rappeler que ces incivilités seront verbalisées.

Elections Départementales et Régionales

M. WAGNER fait savoir que chaque membre est destinataire des permanences à assurer aux bureaux de vote. Il précise que ces élections ont été reportées au 20 et 27 juin 2021.

Présentation des futurs travaux

M. WAGNER présente les travaux de la rue du Canal et du réaménagement du cimetière.

Séance Levée à 19 H. 30